



Canada

ADMINISTRATION
DE PILOTAGE
DES LAURENTIDES

Échange d'informations capitaine-pilote

Aide-mémoire

Partie 2



Introduction

Tel que recommandé par la Résolution A960 (Rés. A960) de l'Organisation maritime internationale, chaque opération de pilotage dans les eaux sous la juridiction de l'APL commencera par un échange de renseignements entre le pilote et le capitaine. Il s'agit de la discussion initiale entre le pilote et le capitaine avant d'entreprendre un transit de pilotage. On doit le considérer comme un processus continu de dialogue entre le pilote et le capitaine et les membres de l'équipe à la passerelle.

Lorsqu'il monte sur le navire, il reviendra à chaque pilote :

1. De recevoir du capitaine les informations sur le navire dont il s'apprête à prendre la conduite (fiche de pilotage).
2. En se basant au besoin sur l'aide-mémoire qu'il a en main, mais sans s'y limiter, d'expliquer au capitaine les particularités du tronçon de pilotage qui débute.
3. De garder par la suite un niveau d'échange d'informations adéquat avec les membres de l'équipe à la passerelle.

Aide-mémoire

Pour faire suite à la recommandation 5.3, Annexe 2, de la Rés. A960, les pilotes pourront utiliser un aide-mémoire pour veiller à ce que l'échange de renseignements couvre les éléments essentiels qui doivent être discutés au moment d'entreprendre la partie du voyage qui débute. La fiche électronique complétera et facilitera l'échange verbal des renseignements.

Tout dépendant de votre point de départ ou d'arrivée et de la destination du navire, pour chaque embarquement, vous pourriez voir monter plus d'un pilote sur votre navire – excluant les apprentis pilotes. Chaque pilote ou groupe de pilotes fera, avec le capitaine/les membres de l'équipe à la passerelle, un échange de renseignements qui sera fonction des exigences particulières de la partie du voyage qu'il entreprend.

Rappel : Informations générales sur le pilotage sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay

Pour de plus amples information à propos du pilotage sur le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay, vous êtes prié de consulter la [Partie 1 - Informations générales sur le pilotage sur le fleuve Saint Laurent et la rivière Saguenay](#).

04 Aide-mémoire : échange d'information capitaine-pilote

Avant tout déplacement dans les eaux sous la juridiction de l'APL et à tout moment jugé opportun durant le voyage, voici une liste non exhaustive d'éléments qui pourraient être discutés entre le capitaine et le pilote :

Capitaine

1. Présentation de la fiche de pilotage du navire et de la condition générale du navire :

- a. Limitations particulières anormales du navire, défaillances des machines, propulseurs d'étrave/poupe, problèmes concernant le matériel de navigation ou l'équipage qui pourraient avoir une incidence sur l'exploitation, la conduite ou la sécurité de la manœuvre du navire.
- b. Erreurs connues du gyrocompas.

2. Afin d'assurer la sécurité de la navigation de votre navire, donner l'accès aux radars, VHF et autres instruments de navigation, demandés par les pilotes.

3. Rappel au capitaine et aux membres de l'équipe à la passerelle :

- a. En dépit des tâches et des obligations d'un pilote, sa présence à bord ne dispense pas le capitaine ou l'officier chargé du quart à la passerelle de ses obligations en ce qui concerne la sécurité du navire.

b. Les capitaines et les officiers à la passerelle ont le devoir de seconder le pilote et de veiller à ce que ses actions soient surveillées en permanence.

c. À tout moment durant le transit, si vous avez des inquiétudes concernant la navigation ou la sécurité du navire, veuillez en informer le pilote sans tarder.

Pilote

1. Spécificités de la mission de pilotage :

a. Marées et courants	b. Chenaux de transit
c. Niveaux d'eau pertinents	d. Trafic maritime
e. Délais anticipés	f. Vitesse de transit et limites de vitesse
g. Explication sur le prochain changement de pilote	h. Selon les circonstances, explication des manœuvres anticipées d'ancrage, de départ de l'ancrage, d'appareillage et d'accostage
i. Nombre et utilisation des remorqueurs lors de certaines manœuvres	j. Discussion sur les différentes étapes du voyage qui demandent une attention particulière

2. Spécificités saisonnières :

a. Brume	b. Niveaux d'eau extrêmes et limites de vitesse associées au niveau d'eau
c. Balisage (hiver, été)	d. Dragage
e. Présence de glaces et leur influence sur le transit ou la manœuvre	f. Mammifères marins